



# Un vignoble à Belle-Ile ? 35 600 signatures contre

En moins d'une semaine, plus de 35 600 personnes ont signé une pétition contre un important projet viticole à Belle-Ile-en-Mer (56). L'enquête publique s'est ouverte lundi.

● Lancée mardi dernier, la pétition prend la forme d'une lettre ouverte adressée au préfet du Morbihan, Patrice Faure : « Vous prendrez la décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de création d'une exploitation viticole de grande ampleur à Belle-Ile-en-Mer, dont plusieurs hectares sont prévus sur la Côte sauvage, sur des terrains classés Natura 2000 », écrivent les pétitionnaires.

## Un projet porté par le P-DG de Fiducial

Ce projet viticole est porté par l'homme d'affaires Christian Latouche, P-DG de Fiducial, et 39<sup>e</sup> fortune française avec 1,2 milliard d'euros de patrimoine, selon

le magazine Forbes. Le projet agricole serait complété par un centre d'accueil et de dégustation. Christian Latouche possède également le domaine de la Vallongue, près de Saint-Rémy-de-Provence.

« C'est, avant tout, un projet financier, qui n'a rien de bellillois. Il faut préciser aussi que, si ce projet était développé sur des terres agricoles, il n'y aurait pas de débat. Nous sommes des ardents défenseurs de l'autonomie agricole de Belle-Ile, mais cela n'a rien à voir », explique Gilles Smadja, président de l'association La Bruyère Vagabonde, à l'origine de cette pétition. Selon une étude officielle de 2019, l'île de 85 km<sup>2</sup>, avec une quarantaine d'exploitations agricoles, couvre 6 % de ses besoins alimentaires.

## « Du jamais vu en si peu de temps »

Le succès de cette pétition a surpris jusqu'aux membres de l'association : « Les gérants du site mesopinions.com nous disent qu'ils n'ont jamais vu cela, en si peu de jours. Dans ces signatures, il y a plus d'un millier de personnes qui résident à Belle-Ile. Mais cela va plus loin, il y a des gens de partout, de toute la France mais aussi de Londres, Bruxelles, Milan, New York, Madrid, Lisbonne, Berlin... Ce sont des gens qui ont des résidences

secondaires sur l'île, qui y ont des amis ou de la famille, ou simplement qui y sont passés en vacances. Cela dit quelque chose de l'attachement des gens aux îles, et particulièrement à Belle-Ile-en-Mer. Quand on pense à toucher au paysage de Belle-Ile, c'est quelque chose qui heurte tout le monde », observe le président de La Bruyère Vagabonde. « On va modifier un site classé Natura 2000 pour permettre cette exploitation. Un projet privé ne doit pas remettre en cause cet équilibre fragile déjà malmené par la crise climatique. Ces signatures et les commentaires sur le site nous disent que c'est le rôle de l'État et des communes de protéger Belle-Ile, et non de l'exposer à de nouveaux risques écologiques. »

## Un projet de 25 ha

Selon les opposants, avant même la décision officielle de la préfecture, quatre hectares de vignes ont déjà été plantés, ces dernières semaines, sur des terrains acquis par la société de Christian Latouche, au Petit Cosquer. « Dans le dossier, on parle désormais de 25 ha ! Loin des quelques hectares annoncés au début. On est vraiment dans un projet de production intensive », s'étouffe Gilles Smadja.

L'enquête publique est prévue jusqu'au 17 juin.